

# MAIRIE de LES VIGNEAUX

## ARRETE DU MAIRE N° AM2023-0013 *Fermeture de la route de l'Eglise*

Nous, **Gilles PIERRE**, Maire de la Commune de **LES VIGNEAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R. 417-10 et R.325-1 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment son article 131-13,

Vu les travaux de : réfection de la toiture de la sacristie réalisée par l'entreprise EuroToitures Restauration du Patrimoine domiciliée ZI du Vernay 4 Chemin du Lac 73460 STE HELENE SUR ISERE

Vu la demande de l'entreprise en date du 9 juin 2023.

### ARRETONS

**ARTICLE 1** : la circulation sera coupée à hauteur de l'église dans les 2 sens de circulation à compter du 12 juin 2023 jusqu'au 15 juin 2023 aux horaires suivants :

Lundi : 10h à 19h

Mardi : 7h à 19h

Mercredi : 7h à 19h

Jeudi : 7h à 12h.

**ARTICLE 2** : L'entreprise sera responsable de la mise en place de la signalétique sur et aux abords du chantier.

**ARTICLE 3** : Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie Nationale de L'ARGENTIERE-LA-BESSEE,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental et Maisons Techniques de BRIANCON,
- Monsieur le Directeur du Service des POMPIERS de L'ARGENTIERE-LA-BESSEE,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Mairie.

Fait à LES VIGNEAUX, le 09/06/2023

Le Maire

